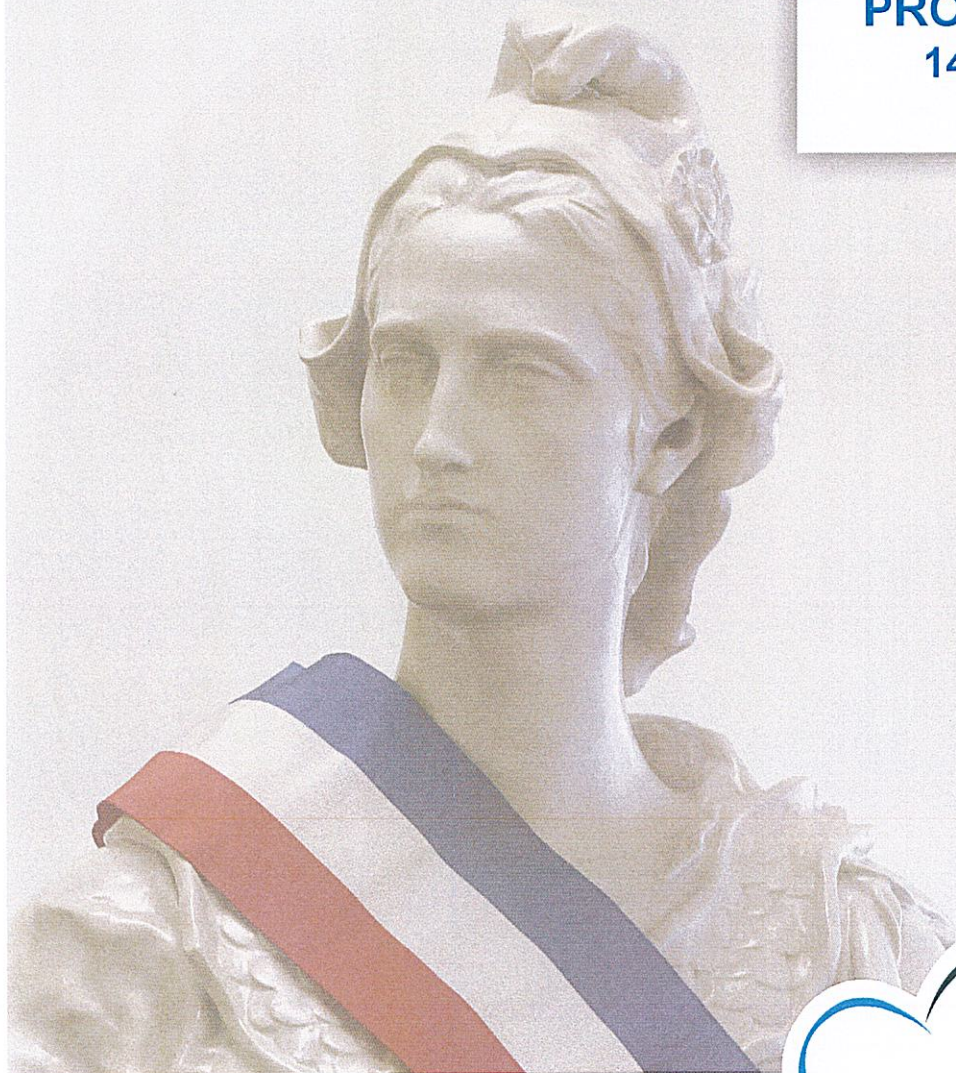


Conseil Municipal



PROCÈS VERBAL
14 AVRIL 2026



VILLE DE
FOHDETTES
AU CŒUR DU VAL DE LOIRE



TABLE DES MATIÈRES

N°	Titre	Page
•	Convocation	3
•	État de présence	4
•	Désignation des secrétaires de séance	5
•	Adoption du procès verbal du 20 mars 2026	5
1.	Règlement intérieur du Conseil Municipal	5
2.	Adoption du Règlement Budgétaire et Financier	7
3.	Rapport d'Orientations Budgétaires	7
4.	Dépenses à imputer au compte 6232	20
•	Questions diverses	21

CONVOCATION

Cédric de OLIVEIRA
Maire de Fondettes

Mesdames et Messieurs les élus municipaux

Fondettes, le 8 avril 2026

Objet : Convocation à la réunion du conseil municipal – envoi dématérialisé

Pièces jointes : 1 note explicative de synthèse (L.2121-12 CGCT) et ses annexes, Procès-Verbal du 20 mars 2026, un pouvoir

Cher(e)s Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le **14 avril 2026 à 19 H 00** à la mairie dans la salle du conseil municipal, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Ordre du jour

- Désignation du(es) secrétaire(s) de séance
- Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

🔗 **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal

🔗 **FINANCES PUBLIQUES**

2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
3. Rapport d'Orientations Budgétaires
4. Dépenses à imputer au compte 6232

- Donner acte de la délégation du conseil municipal au maire
- Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Cher(e)s Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Direction des Affaires Générales
Service des Assemblées
Dossier suivi par Isabelle MORICHON
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : assemblees@fondettes.fr
Réf. : W/CM20260414



Le Maire de Fondettes
Cédric de OLIVEIRA

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Représentés par pouvoir : 4

Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Anne DUMANT, Enzo ROSSI, Solène ETAME NDENGUE, Sylvain DEBEURE-GEORGET, Corinne LAFLEURE, Philippe BOURLIER, Dominique SARDOU, Gérard PICOT, Laëtitia DAVID, Lucienne ROULLET, Georges Bernard GIRARD, Guy DELFORTRIE, Bernard MOREAU, Joëlle BOIVIN, Sylvaine MARCHAND, Christian DOTTER, Patrick THIENNOT, Yvette CHÂTEL, Frédéric JAMET, Alain CERVEAU, Olga BUENO, David BRAULT, Nolwenn LANDREAU, Stéphanie MOREAU, Frédéric LAUMONNIER, Arthur DE PAEPE, Benoît LAURET, Marina COCCIA.

Représentés par pouvoir : Vanessa CHAGNOUX a donné pouvoir à Anne DUMANT, Gaëlle GENEVRIER a donné pouvoir à Enzo ROSSI, Gauthier MARTINY a donné pouvoir à Gérard PICOT, Noémie SIMON a donné pouvoir à Joëlle BOIVIN.

Secrétaires de séance : Sylvain DEBEURE-GEORGET et Benoît LAURET.

Session ordinaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Il procède à l'appel nominal et consigne les membres présents et les pouvoirs. Le quorum est atteint.

Election des secrétaires de séance

Monsieur le Maire propose de nommer deux secrétaires de séance, une pour la majorité et une pour la minorité. Messieurs Sylvain DEBEURE-GEORGET et Benoît LAURET sont élus secrétaires de séance à l'unanimité.

Adoption du procès verbal de séance

Soumis aux votes, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

1. DL20260414M01 – Institutions et Vie Politique – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutefois, la loi impose l'obligation de fixer dans le règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Un exemplaire du projet de règlement intérieur a été transmis à chaque élu avec la présente note de synthèse.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COCCIA.

Madame COCCIA s'adresse à Monsieur le Maire, à Mesdames et Messieurs les conseillers. Elle se dit peut être trop naïve ou trop idéaliste, mais selon elle, le Conseil municipal doit être un lieu, le « Lieu Démocratique de la cité ». Les débats, les confrontations d'idées sont indispensables à l'élaboration d'une politique, d'un programme qui serait le meilleur pour l'intérêt général.

Or, dans ce règlement intérieur, ce concept fondamental qu'est la démocratie en est absente. Elle, qui a encore une activité professionnelle, a vraiment l'impression de lire un règlement intérieur de CSE d'entreprise, se résumant à être une chambre d'enregistrement dans laquelle la parole est muselée. Et pas seulement la minorité, dont ils sont les représentants, Monsieur Benoît LAURET et elle-même, mais aussi et surtout celle des fondettoises et des fondettois qui sont au cœur des décisions prises en leur nom.

Comme ils l'ont proposé lors de leur campagne, car la plupart des habitants de Fondettes ne peuvent assister au Conseil municipal, certains travaillant tard et ont leurs enfants aux devoirs ou encore préparant leur repas, une vidéo transmission s'impose.

Pour la minorité, c'est un règlement intérieur, qui n'est pas très moderne, voire d'un autre âge, alors que c'est une évolution de ce type qui redonnera le goût aux citoyens, de se remotiver à participer à la vie de la cité, et combattre l'abstention. Pour aller plus loin, les fondettoises et fondettois devraient pouvoir aussi soumettre leurs questions et leurs idées sur les sujets présentés et abordés en conseil municipal.

Elle poursuit au sujet notamment des questions diverses : « Pourquoi n'est-il pas possible d'échanger et dialoguer sur une question diverse ? Et pour finir, pourquoi ne pas permettre la participation des conseillers en visioconférence lors des commissions ? »

C'est pourquoi, elle précise que Monsieur LAURET et elle-même voteront contre l'adoption de ce règlement intérieur.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROSSI, adjoint à la Citoyenneté, qui souhaite répondre à Madame COCCIA.

Monsieur ROSSI s'adresse à Madame COCCIA et précise tout d'abord, que ce projet n'a pas été mentionné dans leur programme, programme élu à 83% des voix. Il pense également, que les citoyens ont la possibilité de lire les procès-verbaux sur le site internet de la ville, où se trouvent également toutes les délibérations et peuvent retrouver les projets dans le magazine de la ville. Et il aimerait conclure en pensant que les citoyens peuvent bien entendu participer au Conseil municipal s'ils le souhaitent.

Monsieur le Maire redonne la parole à Madame COCCIA.

Madame COCCIA s'excuse et lui dit en fait qu'il ne répond pas du tout à sa question, puisqu'elle parlait de visio transmission. Évidemment les habitants peuvent consulter les procès-verbaux, les comptes-rendus sur le site de la mairie, mais ce n'est pas le sujet. Quand elle parlait de ce qu'ils proposaient, elle parlait de leur équipe à l'époque de la campagne.

Monsieur le Maire prend la parole en disant qu'effectivement, l'opposition a pris des engagements vis-à-vis de leurs électeurs, mais que l'équipe majoritaire n'a pas pris l'engagement de captation du conseil municipal. Les engagements sur lesquels ils ont été élus, seront respectés à la lettre.

Monsieur le Maire poursuit en précisant qu'il y a un peu de souplesse quant à l'écriture des règles entre les membres de cette assemblée. Mais, il rappelle aussi le cadre législatif et réglementaire, comme rappelé tout à l'heure, est imposé.

Il a consulté sur d'autres sites pour regarder comment cela se passait ailleurs et constate que, les villes comme la Riche, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin, ont pratiquement le même règlement intérieur que Fondettes.

En revanche pour combattre l'abstention, il faudrait mettre de l'éducation civique dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées.

En ce qui le concerne, il a été passionné par la vie publique grâce à son professeur d'histoire géographie qui était aussi son professeur d'éducation civique. Et, c'est ainsi que par la suite, il s'est engagé au conseil municipal des jeunes. Comme quoi cela peut mettre une graine citoyenne dans la tête de chacune et de chacun. C'est aussi aux parlementaires de se saisir de cette question, de combattre l'abstention. C'est un grand débat que tout le monde devrait avoir.

Concernant les commissions, le souhait est qu'elles puissent se faire vraiment physiquement pour que les élus puissent se rencontrer, échanger, même ensemble s'il le fallait en fin de commission. D'où l'intérêt d'être soudés pour gérer la commune.

Il soumet au vote le règlement intérieur et a bien entendu son vote ainsi que celui de Monsieur LAURET.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8, L.2121-12, L.2121-19, L.2121-27-1, L.2312-1,

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal ayant été adressé avec la convocation du conseil municipal en date du 7 avril 2026,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, 31 voix pour et 2 contre (Benoît LAURET, Marina COCCIA)

- ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal qui sera joint à la délibération.

Certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20/04/2026

Publication : 20/04/2026

2. DL20260414M02 – Finances Locales – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Solène ETAME NDENGUE, Adjointe au maire en charge des financements et du numérique.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 est généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales.

Cette nomenclature fournit le cadre juridique dans lequel les collectivités opèrent leur suivi budgétaire et comptable.

Un règlement budgétaire et financier fixe les règles internes de gestion budgétaire et comptable pour la durée du mandat.

Le cas échéant, il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion.

Le règlement est joint à la présente note.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable à la M57,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable de la commission Financements, Ressources Humaines et Moyens Internes du 10 avril 2026,

Entendu l'exposé des motifs de Madame Solène ETAME NDENGUE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier tel que présenté et sera annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20/04/2026

Publication : 20/04/2026

3. DL202600402M03 – Finances Locales – Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Solène ETAME NDENGUE, Adjointe au maire en charge des financements et du numérique.

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet au Conseil municipal de débattre des priorités de la politique municipale.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans les dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une évolution des dépenses et des effectifs des services municipaux.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.

Le rapport des orientations budgétaire présentement présenté a été joint à la convocation du conseil municipal adressé le 8 avril dernier et sera joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETAME NDENGUE.

Madame ETAME NDENGUE expose les orientations budgétaires pour l'année 2026 qui permettent d'analyser les prévisions de recettes mais également celles des dépenses. En ce début de mandature, il est proposé de réaliser une rétrospective des finances communales afin de mieux appréhender les perspectives à venir. En tout état de cause, les orientations budgétaires pour 2026 permettent d'envisager la construction d'un budget à l'équilibre. Elles nous permettent également de se projeter dans une montée en puissance des services publics destinés à la population, tout en intégrant les investissements nécessaires à la modernisation des équipements. Elle propose à l'assemblée de réaliser une rétrospective des recettes et dépenses de fonctionnement de 2022 à 2024.

Tout d'abord, il leur est présenté les recettes réelles de fonctionnement sur ces 3 années pour lesquelles ils peuvent constater les évolutions. Ces recettes réelles de fonctionnement comportent :

- les Impôts et les taxes,
- les allocations compensatrices,
- les dotations et les subventions et comprend la dotation globale de fonctionnement.

La commune a subi une perte durant les dernières années. Les produits et services, les remboursements des frais de personnel et autres recettes, les dépenses réelles de fonctionnement des années 2022 - 2023 - 2024 comprennent les caractères à charge générale, les charges de personnel qui connaissent une stabilité.

L'assemblée constatera une légère augmentation de ces charges de personnel qui comprennent le respect de l'engagement de l'action municipale avec la présence de 6 agents de police municipale ainsi que l'embauche de personnels pour la Maison des Arts et de la Jeunesse. Les autres charges de gestion courantes se maintiennent et comprennent toutes les subventions aux associations, au CCAS, au Syndicat Mixte, les intérêts de la dette puis autres dépenses.

Il est présenté également le tableau de l'épargne brute sous forme de tableau, indiquant également la situation de la dette au compte administratif 2024.

Le compte administratif 2025 sera présenté au mois de juin 2026. Le montant du capital de la dette au 31 décembre 2024 s'élevait à 13 700 000 €. Il est composé pour les 3/4 de parts en taux fixe et pour 1/4 à taux variable. Il est essentiel de rappeler qu'il n'y a pas d'emprunt toxique sur la commune. La capacité de désendettement est de 12 années. Tout ceci est maîtrisé au niveau des emprunts.

Le financement de leurs investissements est également présenté à l'assemblée sous forme d'un tableau pour la période de 2011 à 2026. La dette évolue exclusivement en raison des emprunts contractés pour la modernisation ou la création de nouveaux équipements publics. Il est important de rappeler qu'en 2016 un emprunt exceptionnel de plus de 2 000 000 d'euros avait été voté à l'unanimité par le Conseil municipal afin de construire en urgence un centre technique municipal. Ce projet faisait suite à un travail d'étude et de préparation qui avait été engagé avant 2014. Pour rappel, les agents de la voirie, des espaces verts et du bâtiment ne pouvaient plus assurer leur mission de service public dans des conditions satisfaisantes compte tenu du délabrement avancé du bâtiment existant.

En ce début de mandat, il est prévu qu'en 2026, aucun nouvel emprunt ne soit contracté afin de préparer la suite de leurs investissements pour leur projet d'action municipale 2026 - 2032. Il est

également rappelé que les établissements bancaires ont toujours accompagné la ville de Fondettes grâce à une gestion financière responsable et rigoureuse.

Selon les projections pour 2026, la ville devrait se désendetter d'un 1 204 000,00 €, ce qui permettrait de réduire le capital de la dette d'environ 8%. Ce remboursement en capital de la dette s'élève à 1 052 000,00 € en 2024, il était déjà d'un 1 021 000,00 € en 2014 et 908 000,00 € en 2020. Cela permet à l'assemblée d'avoir une rétrospective sur cette période.

L'épargne brute a systématiquement permis de couvrir le remboursement de nos emprunts, ce qui a clairement contribué à moderniser la ville, à rattraper le retard, notamment en matière de réhabilitation et d'équipement. Elle leur propose maintenant une trajectoire de la dette sur les prochaines années, sans nouvel emprunt en 2026, ce qui est crucial en ce début de mandat. Les projections du nouveau contrat d'action municipale 2026 – 2032, pour lequel les fondettois leur ont fait confiance, conduiraient à une moyenne d'emprunt d'environ 1 200 000,00 € sur les 4 prochaines années. Il est à noter que sur cette même période en parallèle, la ville devrait se désendetter de plus de 2 500 000,00 €. Ces projections permettent de maintenir une capacité de désendettement de la ville en dessous de 10 années, ce qui est intéressant pour leurs orientations budgétaires 2026 et en perspective des orientations des nouveaux projets et des nouveaux services. Les orientations budgétaires pour l'année 2026 constituent une étape importante de la vie de la collectivité. À travers ces orientations, ils affirment leur volonté de poursuivre le développement du territoire tout en restant attentifs à l'équilibre des finances publiques.

Dans ce contexte exigeant pour les collectivités, il leur appartient de faire des choix responsables pour les concitoyens fondettois. Ces orientations budgétaires leur permettent de dessiner les contours des projets qu'ils porteront dans les mois et les années à venir. Elles traduisent leurs engagements en matière de service public, de solidarité. Elles donnent enfin l'occasion de présenter de nouvelles actions et nouveaux services aux fondettois et aux fondettoises. Dans cette perspective, plusieurs mesures et projets structurent leur action pour l'année 2026, soit :

- Le maintien de l'ensemble des services publics pour servir le quotidien de nos concitoyens ;
- La revalorisation des subventions aux associations à hauteur de 2%, centre de loisirs de la Môme, l'école de musique de l'Aubrière, l'Association Sportive de Fondettes, lesquels seront toujours à leur côté, avec un taux de subvention élevé qu'ils entendent maintenir ;
- La reconduction du plan Culture, Sports et Citoyenneté dans les écoles en concertation avec les directrices des établissements ;
- Une avancée forte, une cantine scolaire pour les quotients familiaux les plus faibles avec un prix du repas ramené à 2 € contre 2,89 € actuellement ; cela pourrait concerner sur l'année 9 760 repas, un soutien au Syndicat Mixte de la Restauration avec toujours l'objectif de produire un équivalent de 15 tonnes de fruits et légumes biologiques dès 2026, un soutien aux crèches, aux écoliers et les seniors pouvant bénéficier de ces produits de proximité grâce à la ferme communale de la Saulaie ;
- La création d'une prime de 200 € pour soutenir l'achat d'alarme pour les maisons et les appartements inscrite dans leurs engagements de campagne ;
- La première phase des travaux de la piste d'athlétisme avec un objectif de livraison fin 2027 ;
- La création d'un nouveau parking à l'entrée du pôle sportif du Moulin à Vent, soit une première tranche de 28 places ;
- Le maintien de la subvention au CCAS avec de nouveaux objectifs de prévention autour de la santé et les ateliers premiers secours pour les familles. Cette fibre sociale demeure au cœur de leurs politiques communales ;
- Le renforcement de la vidéoprotection afin d'assurer la tranquillité publique avec 6 nouvelles caméras notamment installées sur le parvis de la gare ;
- La finalisation de l'atlas de la biodiversité pour identifier et mieux connaître le vivant sur le sol fondettois. Un plan de protection des hirondelles sera mis en place sur les bâtiments publics et le fond d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques sera renforcé, passant ainsi de 80 € à 100,00 € ;
- L'achèvement de la modernisation de la rue des Guillels avec la métropole d'ici l'été.

Il est important dans ce contexte national d'évaluer les décisions de l'État, sur la commune de Fondettes, les impacts et ses perspectives. Contrairement à d'autres communes et malgré les baisses de dotations globales de fonctionnement, la municipalité n'a pas augmenté les taux communaux des impôts depuis 2004 dans le prolongement de décisions prises depuis 22 ans. La ville, dans ce laps de temps, a rattrapé un retard considérable depuis 2014 dans les équipements publics et a même instauré de nouveaux services à la population. Ainsi, pendant 22 années, la ville

de Fondettes a préservé ses habitants en limitant à la seule hausse des produits aux seules variations des bases qui ont fluctué en fonction de l'inflation et des arrivées des départs des concitoyens. Pourtant, pendant cette période, le budget de la ville a été fortement impacté par les baisses de dotations de l'État, par les crises financières, les crises économiques successives, ainsi que par les décisions gouvernementales qui ont augmenté les charges des collectivités. À ce jour, la perte de recettes a pu être chiffrée et évaluée à 7 487 000€, qui représente plus de la moitié d'un budget annuel de fonctionnement. En ce début de mandat, il faut également préciser les nouvelles dépenses imposées par l'État au titre notamment des cotisations retraite de la CNRACL, pour 360 000 € qui impacteront encore les budgets 2027 et 2028. Cela représente 3 points d'impôts en plus, et porte le total de pertes de ressources à plus de 8 000 000 d'euros depuis 2014. Au vu des constats des finances de l'État, du contexte géopolitique instable et les trajectoires des redressements des comptes publics, les pertes de ressources des collectivités publiques vont perdurer et très probablement s'accroître.

Pour permettre à la ville de continuer à proposer ses services et soutenir ses partenaires en maintenant une bonne santé financière, il était proposé de revaloriser les taux d'imposition d'une manière modérée. Comme de nombreuses communes, la commission des finances du 10 avril a étudié les scénarios et notamment avec une hausse de 6 points, ce qui a été retenu lors de cette commission à l'unanimité, ce supplément de recette unique et pour la durée du mandat, 2026 – 2032.

Monsieur LAURET intervient sans avoir été invité à prendre la parole et conteste l'annonce d'un vote à l'unanimité lors de la commission sur la hausse de 6 points des taux d'imposition.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LAURET de laisser Madame ETAME NDENGUE terminer son intervention.

Monsieur LAURET dit que l'avis en commission n'a pas été demandé.

Monsieur le Maire reprend une seconde fois Monsieur LAURET, en lui disant qu'il ne lui a pas donné la parole, et qu'il doit respecter le règlement du Conseil Municipal. Il doit laisser Madame ETAME NDENGUE terminer sa prise de parole, et qu'il convient de s'écouter les uns les autres.

Monsieur le Maire redonne la parole à Madame ETAME NDENGUE.

Madame ETAME NDENGUE indique donc que cette mesure interviendrait en complément de la gestion patrimoniale active mise en place pendant ces 2 derniers mandats et un contrôle minutieux des dépenses de fonctionnement, veillant ainsi à maintenir un taux d'autofinancement des investissements et limitant ainsi le recours à l'emprunt. Il est à noter que les banques continuent de soutenir les projets de la ville de Fondettes et à lui proposer leurs produits bancaires.

Il est ainsi proposé :

- plusieurs hypothèses de hausse modérée des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la taxe d'imposition des résidences secondaires et sur les logements vacants ;
- de ne pas augmenter la taxe foncière sur les propriétés non bâties afin de préserver les agriculteurs ;
- et enfin, les commerçants seraient quant à eux toujours exonérés de la taxe locale sur la publicité extérieure avec des enseignes inférieures à 12 m².

Cet acte responsable permettrait de reconstituer la capacité d'autofinancement de la ville de Fondettes, ce que l'État a fait perdre à la collectivité pendant les 10 dernières années. Les perspectives sont présentées dans un tableau. L'hypothèse de hausse de 6 points générant un produit supplémentaire de 871 000 € correspond à une hausse moyenne de 1 point par an pour les 6 années du mandat, ce qui paraît être une hypothèse à minima à retenir. Il peut être constaté dans ce tableau qui présente la valeur locative de la base fiscale moyenne par habitant de Fondettes est inférieure à celle des communes de même strate et avec un potentiel fiscal plus fort : par exemple la ville de Saint-Cyr-sur-Loire qui a une valeur fiscale de référence de 1990 € pour ses bases, comparativement celle de Fondettes étant de 1 198 €, ou encore celle de Chambray-lès-Tours avec 2 091 €.

Elle présente à l'assemblée les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2026, en prenant l'hypothèse d'une hausse d'imposition de 6 points, comme présenté. Le budget primitif 2026 pourrait être constitué comme suit : les bases des produits des impôts directs, où une évolution de

12% peut être constatée, reprend effectivement cette hypothèse d'une hausse d'imposition de 6 points. Celle-ci permettrait la reconstitution de l'épargne et la capacité accrue d'autofinancement pour financer les 6 prochaines années de leur mandat pour l'engagement pris auprès des fondettois pendant ces élections municipales.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 sont également présentées, avec le maintien des caractères à charge générale, les hausses des charges de personnels comprenant notamment cette cotisation de CNRACL évoquée préalablement, ainsi que des augmentations d'indice, les charges de gestion courantes comprenant leurs subventions aux associations, les 2% de hausse également évoqués, les subventions au CCAS et celle au Syndicat Mixte de Restauration.

Les charges financières et les autres charges sont présentées sous forme de camemberts permettant ainsi de visualiser la répartition des charges et des dépenses de fonctionnement, notamment avec la maîtrise des frais de personnel. Elle fait remarquer que ces dépenses représentent quasiment un petit peu plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de la ville de Fondettes, les charges générales pour 20%, les charges de gestion courante pour 12% et un virement à la section d'investissement représente 8% des dépenses de fonctionnement.

Concernant l'investissement en 2026, la ville pourrait investir à hauteur de 2 917 000,00 € soit 3 300 000 € avec les opérations d'ordre et la section d'investissement serait financée comme suit :

- Le fonds de compensation de TVA que nous récupérons sur les investissements réalisés en 2024,
- La taxe d'aménagement pour 100 000 €,
- Les subventions, notamment fonds de concours de droit commun, fonds verts métropolitains pour l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques sur le centre technique municipal et l'achat de matériel ou voiture électrique pour les espaces verts, la poursuite des cessions et donc la gestion patrimoniale et les cessions des logements rue de la République et de la salle de l'Union musicale qui sont en cours. Cela notamment a permis l'acquisition de 2 nouveaux logements d'urgence. L'union musicale a rejoint l'Aubrière pour une meilleure mutualisation de la salle George Sand.
- L'autofinancement pour 1 727 000 € qui représente près de 60% des investissements 2026.

Le graphique permet de visualiser effectivement cette répartition, donc cet autofinancement pour 59% ainsi que le fond de concours et les cessions pour 16%.

Conformément aux priorités du projet de ville de la municipalité, les investissements prévus en 2026 d'un montant de 2 917 000,00 € seraient répartis de la manière suivante :

- L'aménagement de la voirie et des réseaux pour 650 000 €, avec le prolongement de la rue des Guillets et notamment des réfections de voirie, d'aménagement de trottoirs, de mise aux normes de feux tricolores (confère les transferts avec la métropole) ;
- La première tranche du parking du Moulin à Vent pour 350 000 € et 28 places,
- Les travaux d'éclairage de la piste d'athlétisme pour 80 000€ - première tranche de travaux, les travaux de la transformation de cette piste en synthétique débuteront sur l'année 2027,
- L'amélioration des bâtiments communaux, des équipements existants et du renouvellement du matériel pour 368 000€, comprenant les déménagements d'associations, l'AP 37, la Croix Rouge, les banques alimentaires, la climatisation de certains équipements publics, notamment les espaces au CCAS, du centre technique municipal ;
- L'aménagement urbain pour 103 000€ avec l'acquisition de fonciers rue de la Bruzette ;
- L'équipement matériel pour un renouvellement régulier des équipements pour les agents pour 161 000,00€,
- Un remboursement en capital de la dette pour 1 204 000 € visualisable avec le graphique représentant 41% de la section d'investissement. La ville poursuit donc effectivement son désendettement.

Le budget global de la ville serait de plus de 19 000 000 € pour cette année 2026, se décompose ainsi : la section de fonctionnement représenterait près de 16 000 000 d'euros, tandis que la section d'investissement s'élèverait à plus de 3 300 000 €.

Les orientations sont en phase avec les besoins de la commune. Les conditions strictes de l'équilibre réglementaire du budget seront respectées en 2026.

Ces orientations budgétaires permettront à la ville d'assurer pleinement ses missions de service public auprès des habitants de notre commune. Elles permettent également d'anticiper la mise en place de nouveaux services destinés au fondettois et fondettoises. La ville va de l'avant. L'équipe majoritaire n'acceptera aucun recul et maintiendra des services de grande qualité aux fondettois, appréciés de tous et toutes.

Le désengagement de l'État mérite toutefois d'être à nouveau dénoncé. Dans ce contexte, les orientations budgétaires font le choix du courage et de la responsabilité.

Et enfin, de nombreuses communes ont déjà été obligées de se réformer pour faire face aux contraintes financières et d'autres s'apprêtent à le faire au cours de ce mandat. Et il est urgent de rappeler que l'État doit engager des réformes structurelles.

Le désendettement de la ville est également à souligner. Il permettra de financer les investissements nécessaires pour préparer l'avenir. La ville poursuit en 2026 sa politique d'investissement pour un avenir meilleur et à travers ses orientations, elle soutient l'économie locale, les entreprises du territoire mais aussi l'emploi. Ces analyses et perspectives permettent aux élus du Conseil municipal de prendre connaissance des orientations budgétaires de l'année 2026 qui constituent un véritable rendez-vous annuel avant le vote du budget 2026 qui sera réalisé la semaine prochaine.

Monsieur le Maire précise que ce ne sont que des hypothèses pour le moment. Il demande à l'assemblée s'il y a d'éventuelles remarques sur ces orientations budgétaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAURET et lui assure être en accord avec lui, il n'y a pas eu d'unanimité en commission des finances, car il n'y a pas eu de vote au sein de cette commission, et l'administration doit prendre en compte cette absence de vote et est inscrit au présent procès verbal.

Monsieur LAURET précise qu'il est assez susceptible.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur LAURET qu'il faut demander la parole avant de s'exprimer, puis décide de la lui donner.

Monsieur LAURET, comme il le disait en commission des finances, se dit ainsi que Madame COCCIA être étonnés de ce qu'ils ont entendu sur cette présentation des objectifs budgétaires 2026. Il y a quelques jours, quelques semaines, une campagne par la liste majoritaire a été faite sur l'affirmation que les finances de la ville étaient excellentes, qu'il n'y avait aucun souci de ce côté-là. Les finances de la ville étaient bien maîtrisées. « Disiez-vous ? » C'est ce qu'ils ont entendu d'ailleurs. Et pour preuve, aucune augmentation des impôts pendant les 2 dernières mandatures. Là, au cours de cette séance, il est annoncé une augmentation des impôts locaux prévue à 6% en commission des finances.

Un(e) élu(e) de la majorité essayant de prendre la parole sans y être invité, Monsieur le Maire intervient en demandant à l'assemblée qu'on laisse parler Monsieur LAURET et lui redonne la parole.

Monsieur LAURET reprend en rappelant les hypothèses présentées, soit 6 points, ou 7 points, puisque cette éventualité a été aussi étudiée, ou 8 points. Cette augmentation est d'après la majorité indispensable pour redonner des marges de manœuvre pour des investissements à venir pour maintenir le niveau des services publics de la ville. Sans cette augmentation d'impôts, et lors de la commission financements de vendredi dernier, en tant que maire et président de séance, il dit « Vous nous avez même menacé de diminuer la qualité des services publics ou pire, d'être obligé d'en supprimer ». Il demande s'il avait bien entendu. S'il comprend bien, il s'adresse à Monsieur le Maire en lui disant : « Vous êtes en train de nous dire que les finances de la commune sont dans un état préoccupant ».

Aussi, Monsieur LAURET précise : « Vous avez sciemment trompé les fondettois et les fondettoises, Monsieur le Maire ! ». Depuis, ces électeurs vont se poser la question, pourquoi présenter ces objectifs budgétaires après les élections alors qu'ils auraient pu, alors qu'ils auraient dû être présentés dès le début de l'année et avant les élections. « Poser la question, à mon avis, c'est y répondre ». Ce qu'ils viennent d'entendre, en tant que candidats de l'opposition, valide ce qu'ils disaient pendant cette campagne sur l'état des finances de la commune. Ce constat est le symptôme d'une dérive de ces dernières années, en partant d'une situation qui était maîtrisée en 2014, avec un taux d'endettement qui n'a fait qu'augmenter entre 2014 et aujourd'hui et une

capacité de désendettement qui est passée de 5 ans en 2014 à 12 ans en 2026. Selon lui, la commune a dépensé sans tenir compte de ses réelles capacités et n'a pas anticipé la situation découverte aujourd'hui.

Ne fallait-il pas adapter les projets de telle sorte que l'endettement communal soit contraint ?

Monsieur LAURET s'interroge sur certains projets qui auraient dû être limités et faire porter la situation actuelle sur la seule baisse des dotations qui leur paraît excessive et erronée. Quand on gère en bon père de famille, on ne dépense que ce que l'on a et, lui-même en tant que citoyen et parlant au nom des citoyens, dans la vie quotidienne, ils réduisent leurs projets de quelques mètres carrés ou de quelques fonctionnalités, de telle sorte que les projections financières s'adaptent au niveau de leurs ressources.

Pour eux, en tant que candidats de l'opposition, il n'est pas question d'envisager une dégradation des services publics de la commune. Au contraire, ils souhaitent que les services publics s'enrichissent et se développent. Et ils constatent que les finances de la commune ne le permettent pas et ils ne peuvent que le déplorer. Par exemple, ils souhaitent que soient entrepris en urgence les travaux de rénovation des écoles communales, Camille Claudel ou Gérard Philipe, qui ont bien besoin de ces travaux pour que la vie des enfants et des personnels soit améliorée.

Pour conclure, ils déplorent que le manque d'anticipation et de rigueur dans la gestion des finances de la ville ces dernières années aboutisse à cette situation. Ils voteront donc contre ce projet des objectifs budgétaires 2026 pour marquer leur désaccord sur la manière dont Monsieur le Maire a conduit les finances de la commune ces dernières années.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETAME NDENGUE.

Madame ETAME NDENGUE s'adresse à Monsieur LAURET. Elle pense qu'il est important pour tous les concitoyens fondettois de rappeler le montant des pertes de recettes causées par le désengagement de l'État, rappelé dans un tableau et a été évalué à peu près à 8 000 000 d'euros. C'est donc une perte de ressources nettes. Les finances de la commune de Fondettes ne sont pas à la dérive malgré ce qu'il tente de faire observer. Il a été également rappelé les hausses d'imposition, que les communes voisines de Fondettes ont appliqué puisque depuis 2014. Aucune hausse d'impôts n'a été faite sur les 2 précédents mandats sur la commune. Les villes, comme Ballan-Miré en 2023 a augmenté ses taux de 6,4%, Saint-Avertin en 2018 de 5,69 %, Rochecorbon 10% en 2025, Chanceaux-sur-Choisille 9,12% en 2025, Tours 4,5 points en 2022. Tout cela voudrait dire que toutes ces communes ne gèrent peut être pas non plus correctement leur budget.

Monsieur LAURET : « La Ville de Tours »

Madame ETAME NDENGUE reprend : « La Ville de Tours, bien sûr, oui ! » Il faut aussi rappeler la baisse totale de Dotation Globale de Fonctionnement pour 11 milliards de pertes pour les collectivités de 2014 et 2017, sachant que celles-ci ne représentent dans les dettes globales de l'État soit 8 à 9 %. Il est certain que la majorité entend sa déclaration mais qu'ils ne peuvent absolument pas être en accord avec celle-ci, étant donné que les finances ont toujours été maîtrisées et qu'ils sont sur une reconstitution de l'autofinancement pour le futur et pour leurs projets pour lesquels le projet d'action municipale a été adopté à plus de 83% aux dernières élections.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAURET.

Monsieur LAURET répète qu'il a bien entendu Monsieur le Maire dire qu'il fallait augmenter les impôts locaux pour maintenir la qualité des services publics.

Et que si ce n'était pas le cas, il serait même amené à proposer au Conseil municipal d'en diminuer la qualité pour certains d'entre eux ou de les supprimer. Quand il entend cela, il n'a forcément pas la même appréciation que ce que la municipalité leur dit. Il se dit « qu' il y a quand même quelque chose qui cloche ! »

Monsieur le Maire répond à Monsieur LAURET que les mots ont un sens, ils sont parfois un peu forts. « Parler de dérive, quelle dérive ? La dérive, elle vient bien de l'État ». Madame ETAME

NDENGUE l'a rappelé dans son exposé. Il ne croit pas que les villes comme Saint Avertin, Rochecorbon, Mettray, Chanceaux-sur-Choisille ou Tours, Ballan-Miré, soient des villes mal gérées sur le plan financier, sauf si Monsieur LAURET pense le contraire, il faudra le dire et le message leur sera passé. En plus, ce sont des gens pour qui Monsieur LAURET est plutôt proche politiquement. Les électeurs avaient été prévenus pendant la campagne électorale des 8 000 000 d'euros que l'État avait ponctionné à la ville, que Monsieur le Maire qualifie « d'énorme ».

Il y a un sondage de l'Association des maires qui a été rendu public à 6 mois des élections municipales. L'association des Maires d'Indre-et-Loire a donc posé la question aux maires d'Indre-et-Loire : « Pensez-vous que lors de la prochaine mandature, il faudra augmenter les impôts locaux sur votre commune au vu de la situation financière de la commune, voire du désengagement de l'État ? » Le résultat a été « spectaculaire ». Au Congrès des maires, 57% des maires ont « Oui il faudra augmenter la fiscalité parce que l'État a fait reposer sur nous des politiques obligatoires non compensées ».

Donc, ce qui veut dire que la France va assister pendant toute la mandature à des augmentations fiscales sur l'ensemble de ses communes.

Monsieur le Maire a le sentiment que Monsieur LAURET ne l'écoute pas alors qu'il est en train de lui apporter réponse. C'est le début de réformes qui vont s'imposer pour les collectivités. Deuxièmement, les collectivités n'ont plus de taxe d'habitation, et l'état avait promis un fonds de compensation une fois supprimée, et que celui-ci serait indexé sur la dynamique des constructions, soit des permis de construire. Ce n'est pas le cas. L'Assemblée Nationale a fait machine arrière. C'est une trahison vis-à-vis des communes de France. L'indexation est basée sur la revalorisation des bases fiscales. Aussi, au vu de la dynamique de Fondettes sur les dernières années, l'État doit à la ville plus d'un 1 000 000 d'euros, ne serait-ce que sur les recettes.

En réalité, sur le foncier bâti et sur la partie de la taxe d'habitation, qui a été supprimée, puis compensée, et bien l'État donne « des petites miettes » de temps en temps chaque année et au bon vouloir de la Loi de finances. Il appartient aux députés de le réguler. Chaque année, le gouvernement, au vu de l'état déficitaire, n'en redonnera pas plus aux collectivités locales.

Monsieur le Maire est pour l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, et pour aider les fonctionnaires à payer leur retraite. Cependant, l'État impose aux collectivités en début de mandature 380 000 € de revalorisation des cotisations retraite. C'est arbitraire. C'est sans concertation vis-à-vis des collectivités. Toutes les collectivités doivent payer sur 3 ans cette revalorisation de cotisations d'impôts.

Monsieur le Maire énumère les autres pertes financières, comme la dotation de solidarité urbaine pour un montant de 550 000 €, la dotation globale de fonctionnement comme l'a rappelé Madame ETAME NDENGUE, 6 800 000 € en 10 ans.

Alors Fondettes était au carrefour de 2 problématiques, les crises à gérer et le développement de la ville en retard depuis 30 ans. En 2014, les fondettois se disent déçus de leur commune, contrairement aux autres communes similaires à Fondettes, où il y avait des piscines, des écoles rénovées, des salles de spectacle, une saison culturelle, une saison sportive, une politique sociale. « Là Fondettes, il n'y avait pratiquement rien ». Les électeurs étaient perdus. D'ailleurs, celles et ceux qui ont passé du temps dans les chamailleries au lieu de trouver les solutions pour les habitants, ont été sanctionnés lourdement, très lourdement dans les urnes par les électeurs.

Monsieur le Maire expose le capital de la dette communale, en s'appuyant sur le tableau des emprunts contractés ces dernières années. En 2014, il est pratiquement à 9 000 000 d'euros, la ville s'était engagé sur un nouveau centre technique municipal, augmentant ainsi à plus de 10 000 000 d'euros le capital des emprunts. Aujourd'hui, en 2026 le capital est d'environ 15 000 000 d'euros.

En regardant les emprunts réalisés par les anciennes municipalités, il n'y a rien de délirant. En 2016, sa municipalité est plombée avec le centre technique municipal avec un emprunt à plus de 2 600 000 €. La commune aurait eu de très beaux ratios sans l'emprunt du centre technique municipal mais la ville aurait vu se fermer des services publics sans cet investissement, réforme, d'ailleurs menée courageusement par son prédécesseur, Monsieur GARRIDO, à qui il rend hommage et lequel a eu raison de le faire.

Avant 2014, il y a eu de la mauvaise gestion aussi quand des terrains ont été bradés pour le développement économique à un prix de 3,80 € le mètre carré, pendant que les autres communes le vendaient à plus de 80 €. La perte, elle est de 5 000 000 d'euros. Avec 5 000 000 d'euros, la ville aurait pu en faire de belles écoles ou d'ailleurs, en terme de rénovation.

Depuis 2014, il s'est produit un pic d'investissement, une accélération qui a permis de moderniser la ville. La ville n'a pas eu à supporter une grande partie des investissements puisque la Métropole, la Région et le Département l'ont aidée. Il cite : « Qui a eu un espace aquatique financé par la

métropole à 12 000 000 d'euros. C'est nous ! Qui a financé à plus de 50% le gymnase de la ville en réhabilitation, C'est encore nous ! Qui a financé une Maison des Arts et de la Jeunesse, cela manquait terriblement, financé à près de 50% par les partenaires, C'est encore nous ! Qui refait une voirie par an en partenariat avec la métropole, c'est encore nous ! ».

Les services se sont améliorés de manière incroyable pour les personnes âgées, sur le plan social, sur la partie jeunesse, car il n'y avait aucune politique permettant aux jeunes de partir en vacances, y compris les enfants de conditions modestes qui en étaient privées. Et ces politiques ont permis de faire avancer Fondettes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les hypothèses suivantes, si, selon leur souhait, la fiscalité n'est pas augmentée, sachant que 6 points est une augmentation très modérée, soit entre 6 à 24 € maximum suivant le foncier bâti du citoyen par mois. Et en tant que citoyen de Fondettes, il est prêt à payer 90 € de plus par an pour faire vivre encore sa commune si elle lui rapporte des services, si elle investit encore derrière. Sinon, la commission des finances aura tout le loisir de dire que la fiscalité n'augmentera pas, par contre que convient-il de supprimer alors ? Monsieur le Maire propose par exemple de supprimer les 827 000 € de subventions aux associations directes et indirectes, la possibilité de supprimer la cantine scolaire qui est au quotient familial, soit 845 000€, en revanche les familles paieront plein pot le repas, soit 11,00 € le repas par jour. Il continue en suggérant la suppression de la police municipale, son fonctionnement est de 500 000 € par an, l'État ayant démissionné de la sécurité publique, il est possible de tout arrêter car ce n'est pas une compétence obligatoire pour la collectivité. La politique culturelle avec la Maison des Arts et de la Jeunesse peut être supprimée c'est 500 000 € par an, tout peut être arrêté, pas de problème. Ces hypothèses là seront soumises en commission des finances et chacun prendra ses responsabilités devant les habitants, et en tant que porte-parole, il dira que le Conseil Municipal a fait ces choix là, de supprimer les services et de réduire l'investissement. Le tout, « c'est de maîtriser la situation et la situation, elle est maîtrisée ».

Monsieur le Maire fait ensuite référence, aux communes de Saint-Cyr-sur-Loire, de Chambray-lès-Tours, de Saint-Avertin, qui dans leur histoire, ont eu des pics d'investissement. Ils ont eu des capacités de désendettement à 5 ans aussi parce qu'ils ont déjà tous leurs équipements. Ils sont aujourd'hui sur des politiques qui ne concernent que du quotidien, une gestion à la petite semaine des équipements et de leur animation. « Et un jour, Fondettes y arrivera. ». En tout cas, Monsieur le Maire ne sera pas le maire qui va faire stagner la ville parce qu'il pense que les fondettois pensent le contraire.

Concernant la campagne électorale, le désengagement de l'État et la maîtrise de la fiscalité ont été clairement annoncés sur les documents de propagande. Il n'a pas été dit une baisse de la fiscalité. Et puis, Monsieur le Maire s'adresse directement à Monsieur LAURET, en lui disant qu'il ne suit pas l'actualité territoriale et nationale. « Pourquoi les orientations budgétaires n'ont pas été présentées au Conseil Municipal au mois de février ? Parce que l'État n'avait pas de budget, l'État n'avait pas de budget, et les bases ont été notifiées aux collectivités, il y a 10 jours. Non, mais pour vous dire dans quelle cacophonie est le pays ! Les collectivités n'arrivent même pas à se gérer elles-mêmes parce que l'État n'est plus une boussole. Donc en effet, et à l'époque, la commission des finances à l'unanimité avait dit en effet, il faut repousser cela après les élections. »

Puis, pour lui, cela est toujours gênant de donner des orientations budgétaires à 2 mois d'une élection municipale. Et puis après défaire derrière cela crée du débat un peu inutile. Donc là, le Conseil Municipal est reparti d'une copie blanche.

Concernant les choix qui sont à faire, c'est le moment des réflexions. La commission des finances devra rendre sa copie pour la semaine prochaine. Il est désolé de convoquer l'assemblée dans ce délai très restreint en ce début de mandature, et Monsieur le Préfet ayant réglé le papier à musique, il convient de délibérer avant la fin avril pour que la ville ait son budget pour pouvoir avancer.

Monsieur le Maire souhaite terminer en rendant hommage ce soir à 2 hommes politiques, André LAIGNEL, le premier vice-président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, le maire d'Issoudun avec qui il a travaillé, et Monsieur François BAROIN, qui a été le président de l'Association des Maires de France. Il a retrouvé le communiqué de presse de l'Association des Maires de France, de l'Association des Maires Ruraux des petites villes de France et de France Urbaine qui date du 28 avril 2016. À l'époque, ils avaient prédit les hausses fiscales qui allaient arriver dans toutes les collectivités, en citant : « sur les années de 2014 à 2017, les concours

financiers de l'État sont appelés à diminuer de 12 milliards d'euros sur une baisse cumulée de 28 milliards d'euros. Après 10 milliards d'euros de baisse, des investissements depuis 2013, le bloc communal est contraint de réduire des services à la population ou d'augmenter ses tarifs et de limiter à nouveau ses investissements locaux. Les effets se cumulent dans le temps, soulèvent de très fortes interrogations quant à la capacité pour les budgets locaux d'absorber ce choc frontal ! » Cela a été prédit, il y a 10 ans jour pour jour, et « nous y sommes ! ». Et les collectivités qui ne voudront pas prendre leurs responsabilités et bien auront de très mauvaises surprises pendant le mandat, voire la fin du mandat.

Il conclut en disant que lors de la cérémonie des vœux à la population, il a alerté les habitants sur le désengagement de l'État et a clairement dit à plusieurs reprises aux habitants qu'il y aurait des conséquences sur le plan fiscal. La transparence a été de mise dans les discours, tout simplement. Désolé d'avoir été long, il lui paraissait important quand même de reprendre la chronologie et de dire un peu ce qui se passe au niveau aussi national.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAURET.

Monsieur LAURET souhaitant être très court, cite quelques villes comme Saint-Pierre-des-Corps, Tours, La Riche, un certain nombre ont tous présenté leurs objectifs budgétaires. Certains ont commencé en décembre, elles les ont tous présentés en janvier. Ils peuvent, et oui, ils l'ont fait ! Il n'en dira pas plus.

Monsieur le Maire prend la parole et répète que c'est le choix de la commission des finances, lui-même n'étant pas contre de le présenter à cette époque-ci. Mais, sauf qu'à l'époque en janvier dernier, il lui rappelle que l'État n'avait pas de budget. Lors des orientations budgétaires, de l'élaboration d'un budget, il faut tenter d'apporter des informations à la population et à ses élus de manière la plus juste possible, pour ne pas se tromper. Les budgets sont censés être voter sincères ! Il demande s'il y a d'autres remarques sur ces orientations budgétaires, et donne la parole à Monsieur CERVEAU.

Monsieur CERVEAU voudrait apporter un œil plutôt de soutien au travail qui a été réalisé sur ces orientations budgétaires 2026. En effet, pour bien comprendre et apprécier la qualité de ce travail, il pense qu'il faut revenir quand même sur quelques éléments de contextes qui ont été abordés, mais en les développant un petit peu. Et puis après, il faut regarder quels sont les fondamentaux finalement de cet exercice, de ces orientations pour l'année 2026.

D'abord, il y a 3 éléments de contexte qui sont saillants sur lesquels il faut revenir. Ces dernières années, elles ont été marquées effectivement par une diminution des dotations de l'État, mais sans diminution des missions qui ont été confiées aux communes. De ce fait, les communes ont du mettre en place des pratiques de rationalisation de leurs dépenses, principe de rationalisation que l'État n'a pas été capable de s'appliquer. Ceci a conduit pour Fondettes à une perte de recette de plus de 7 000 000 d'euros effectivement sur les dernières années.

Ensuite, il faut quand même se rappeler qu'il y a eu à traverser des crises et que ces crises, elles perdurent. Sûr, il y a eu la crise du COVID, la guerre en Ukraine, et cette fois-ci, maintenant un nouveau conflit au Proche-Orient et notamment en Iran qui ont toutes conduit aux mêmes effets, les collectivités ont assisté à une augmentation des dépenses contraintes et notamment de l'énergie. Pour mémoire et sur les 5 dernières années, c'est 40% d'augmentation des dépenses d'énergie pour les communes.

Et même si les investissements faits dans le renouvelable ont permis à la commune de se désensibiliser de ces dépenses contraintes, la collectivité reste malgré tout dépendante de cette énergie.

Et puis il y a aussi toutes les décisions qui ont été prises par l'État concernant les frais de personnels. Cette année, par exemple, la cotisation retraite qui a été rappelée, et bien expose la collectivité à de nouvelles dépenses imprévues et totalement non compensées par l'État. Et l'État, lui les financera à crédit comme il le fait depuis maintenant de très nombreuses années. Ce qui ne peut pas être le cas de Fondettes et ce qui, pour le coup, ne serait pas un bon principe de gestion budgétaire. Enfin, il faut se rappeler que l'État a 3 300 milliards de dettes. 3 300 milliards de dettes, qu'est ce que cela représente ? C'est plus de 117% de la richesse produite en France. C'est comme si un Français avait en dette, et bien plus de 117% de son revenu annuel. Le calcul n'est pas exactement le même mais on s'en approche quand même. Cela donne une idée du niveau

d'endettement du pays. Et dans ce contexte, il est impossible d'imaginer que l'État soit plus généreux avec les communes dans les années qui viennent, c'est une évidence.

De ce fait, en principe de responsabilité et pour maintenir l'équilibre budgétaire, la fiscalité locale doit être ajustée. Surtout, comme il convient de le rappeler, elle n'a pas été bougée depuis plus de 20 ans. Et là aussi, il convient de se rappeler, qu'en 2024, il y a 4 500 communes qui ont augmenté leurs impôts sur les 36 000. En gros, 15% des communes augmentent leur base d'imposition tous les ans. Ce qui voudrait dire, en suivant le raisonnement de Monsieur LAURET qui a été enfin proposé tout à l'heure, que 15% des communes de France, tous les ans, sont de mauvaises gestionnaires. Il a dû mal à le penser quand même.

Quant aux fondamentaux qui ont été présentés dans ces orientations budgétaires, ils sont marqués par la maîtrise du fonctionnement et le dynamisme des investissements, conformément aux programmes d'action communale pour lesquels les fondettois ont accordé une large majorité.

D'abord, les frais de personnel sont parfaitement contenus ; En principe, en matière de gestion des finances publiques, un principe est appliqué, au-dessus de 60% il est considéré que c'est beaucoup et en dessous il est considéré que la maîtrise est parfaite. Fondettes est à 51% pour les orientations budgétaires, c'est donc l'exercice parfaitement respecté. Ensuite l'attention portée aux associations, et il est toujours aussi important avec notamment, s'il prend que les subventions apportées au CCAS et au Syndicat Mixte de Restauration, c'est un montant cumulé de plus de 800 000 € encore sur cet exercice 2026.

Ensuite, les investissements qui restent à un niveau très élevé, 3 000 000 d'euros pratiquement, avec un autofinancement de 59 % du fait de la section de fonctionnement. Et s'il ajoute à cela le fond de compensation de la TVA qui n'est que le reflet des investissements passés et puis les subventions, il y a quand même 80% des investissements qui sont financés grâce à la qualité du travail qui est réalisé par les équipes en charge du budget.

Enfin, les prévisions d'utilisation de l'emprunt sur les prochaines années, tout en maintenant les projets auxquels les fondettois sont attachés : rénovation de la voirie, équipements sportifs, tous les projets qui ont été abordés tout à l'heure consolident encore, s'il en était besoin, la qualité de cet exercice budgétaire. Et lui, il dira tout simplement que tous ces éléments mettent plutôt en lumière une véritable performance qu'il faut saluer dans le contexte décrit précédemment, et pour laquelle tous les remerciements doivent aller à la totalité des équipes qui sont engagées au service des fondettois.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAURET.

Monsieur LAURET prend la parole juste pour dire qu'il ne sait pas où et quand il avait dit que d'augmenter les impôts c'était une mauvaise gestion ! Il n'en a jamais parlé, Il n'a jamais dit cela. Il dit également : « N'inventez pas des choses qui n'ont pas été dites ! L'honnêteté intellectuelle quand on débat sur des sujets comme celui-là, c'est de ne pas prêter des propos qui n'ont pas été tenus. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CERVEAU.

Monsieur CERVEAU pense que Monsieur LAURET a sous entendu cette affirmation et qu'il n'est pas question d'épiloguer 2 heures là-dessus.

Monsieur LAURET répond que Non ! Non !

Monsieur le Maire lui demande de laisser terminer Monsieur CERVEAU.

Monsieur CERVEAU dit qu'en France, 15% des communes augmentent leurs impôts tous les ans.

Monsieur le Maire indique que les secrétaires de séance pourront réécouter la bande son.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COCCIA.

Madame COCCIA s'adresse à l'assemblée : « Chers collègues, et bien nous y voilà ! La campagne est terminée et vous aurez bien compris qu'il n'est plus le moment de sourire pour une jolie photo d'équipe. La figuration touche à sa fin. Chers collègues, vous devez bien mesurer ce qui se passe à présent. Oui, la campagne est bien terminée. Une campagne lors de laquelle notre équipe a été

accusée de propos mensongers sur les finances, accusés de ne rien comprendre à ce que l'ancienne équipe et la vôtre actuelle présentaient. Permettez-moi d'affirmer aujourd'hui que nous étions dans le vrai, en capacité de lire entre les lignes et d'avoir eu raison de le faire savoir lors de nos réunions publiques. Il ne suffit pas de se prétendre sans étiquette et de faire croire qu'on ne fait pas de politique ! Car oui, vous avez toujours fait de la politique ! Ce choix sur l'adoption de l'orientation budgétaire de la commune, c'est de la politique !

Et ce choix, est ce soir entre vos mains. Chers collègues, je ne doute pas que vous soyez en mesure de penser par vous-même, je ne doute pas que vous prendrez la décision qui vous semblera la plus juste. Mais vous devez aussi réaliser que vos électrices et vos électeurs, vos familles, vos voisins, que vous croiserez dans votre vie quotidienne seront en droit de vous demander pourquoi ces choix ? Pourquoi ces manques de transparence ?

Comme vous l'a dit Monsieur LAURET, nous déplorons le manque d'anticipation et de rigueur de la part de l'équipe municipale précédente pendant ces 2 mandats consécutifs.

Le désengagement de l'État n'est pas à lui seul responsable du manque de ressources nécessaires à la commune ! Et d'ailleurs, Monsieur le Maire, vous avez quand même avec les mandats que vous avez, vous avez des leviers aussi pour peser contre les décisions gouvernementales. Donc je suis surprise que vous ne les utilisiez pas !

D'autre part, la démesure des projets du précédent mandat était-elle nécessaire ? La vision à court terme de la gestion de Fondettes montre ses limites et nous conduit aujourd'hui à voter pour un budget en urgence dans la précipitation et surtout en proposant un choix hallucinant entre la suppression des services publics ou l'augmentation des impôts de 6 points sur 6 ans qui détourne réellement le débat du fond du problème. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBEURE-GEORGET.

Monsieur DEBEURE-GEORGET voulait simplement prendre la parole parce que Monsieur LAURET, disait qu'il fallait rénover les écoles. Alors effectivement, pendant la campagne municipale, il avait dit que les écoles étaient en très mauvais état. Donc là, il parle quand il était sous l'ancienne mandature, en tant qu'adjoint aux bâtiments, ce qu'il n'est plus aujourd'hui, mais il voulait simplement lui dire que pendant 6 ans, il a œuvré avec les services pour que chaque école puisse avoir une classe rénovée par an. Il y avait un plan pluriannuel. Il a entendu dire aussi pendant cette campagne que soi-disant « c'était délabré et qu'il y avait même des néons qui tombaient sur la tête des enfants ». Donc il avait demandé à l'opposition, (...)

Monsieur LAURET réagit aux propos de Monsieur DEBEURE.

Monsieur DEBEURE-GEORGET reprend en disant : « non, mais peut-être pas vous Monsieur LAURET, mais peut-être d'autres personnes, on »

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de s'écouter et ne pas intervenir

Monsieur DEBEURE-GEORGET veut finir son propos « une chose est sûre, c'est que.. »

Monsieur le Maire interrompt Monsieur DEBEURE-GEORGET et s'adresse à Monsieur LAURET en lui faisant un nouveau rappel, et annonce qu'il serait dommage d'instaurer le huis clos dès le début de ce conseil. Il insiste en disant à Monsieur LAURET qu'il ne lui a pas donné la parole. Il faut s'écouter les uns et les autres. Il remercie Monsieur LAURET de ne pas réagir, sinon le huis clos va être mis en place. Les débats doivent être sereins. Il invite Monsieur DEBEURE-GEORGET, à reprendre son intervention.

Monsieur DEBEURE-GEORGET disait que les écoles ont retenu toute leur attention pendant leurs mandats depuis 2014, sachant que tous les établissements, soit les écoles, les crèches ou les structures sportives, ont été quand même leur préoccupation. Donc une classe par an a été rénovée du sol au plafond.

Le reproche avait été fait aussi qu'il n'y avait pas de végétalisation dans les cours d'école, et il leur a donc dit, à Monsieur LAURET et à Madame COCCIA lors d'un entretien, que la végétalisation avait été faite aussi bien dans les écoles de Gérard Philipe et de la Guignière. Ensuite, Monsieur DEBEURE-GEORGET rapporte leurs propos sur les bâtiments qualifiés de passoires thermiques. Justement, ce sont des bâtiments qui sont quand même très vieux pour lesquels la commune a

essayé de justement pallier en faisant réaliser des études thermiques et ainsi pouvoir envisager des travaux. Mais il faut quand même dire qu'en ce début de mandature de 2014, la mairie, les bâtiments étaient dans un état déplorable, et pas que les bâtiments d'ailleurs... Et il pense qu'il a fallu pallier à la rénovation de beaucoup de bâtiments tels que par exemple l'Aubrière où le chauffage est tombé en panne, et aussi pallier sur l'ensemble des écoles. Lors de cette campagne il lui a été dit que c'était un choix politique. Il rétorque : « Non ! Ce n'est pas un choix politique ». Il faut faire aussi en fonction et de toute façon des budgets alloués. Mais en tout cas, il voulait simplement leur dire que les bâtiments publics en tout cas, ont toujours été la priorité et les travaux établis au fur et à mesure de ce qui pouvait être fait, vu le retard qui avait été accumulé par les équipes précédentes.

Monsieur le Maire s'adresse à Madame COCCIA, car il souhaitait lui répondre, et croit que son intervention n'est pas appropriée. Le ton n'est pas bon, il n'est pas bon le ton pour travailler ensemble pendant 6 ans. Il apprécie d'ailleurs la force de proposition qu'elle peut avoir aussi. Et il veut qu'elle sache qu'il ne voudrait pas avoir de leçons sur la transparence, parce qu'il s'agit d'une institution publique, les procès-verbaux sont publics, les documents sont communicables, les situations sont présentées aux habitants en conseil municipal mais aussi lors de la cérémonie des vœux. Sur la transparence, la loi impose de l'être, et il n'y a pas de leçons à recevoir là-dessus. Concernant la rigueur, elle a toujours été là puisque pendant 12 ans, les budgets ont été votés à l'équilibre, validés par la préfecture. Et il lui demande : « Vous avez vu une mise sous tutelle de la ville de Fondettes ? Et Bien, il n'y a pas de mise sous tutelle, ni par le préfet, ni par la CRC, aucune mise sous tutelle ». Donc, il l'invite à revoir ses propos.

Concernant ses mandats, Monsieur le Maire est, comme elle le sait bienveillant en tant que porte-parole des maires d'Indre-et-Loire. Au sein du département d'Indre-et-Loire, il est l'élu qui tape le plus sur l'État dans toutes ses interviews, qu'elles soient écrites, à la radio ou télévisuelles. Il dit : « C'est moi qui dénonce au nom des maires, je suis le seul sur le département qui met l'État en face de ses responsabilités ». Par contre si elle souhaite faire de la politique, qui a baissé les dotations collectivités entre 2014 et 2018 ? Ce sont les gouvernements plutôt dits « de gauche ». Et ce n'est pas pour autant qu'il va taper sur la gauche. D'ailleurs, il lui semble qu'à l'époque, le Parti communiste avait même dénoncé ces réformes brutales vis-à-vis des collectivités. Et ils ont eu raison de le faire puisque lui-même était en accord avec eux à ce moment-là. Donc tous les leviers ont été levés. Par contre il espère que sur la ville de Tours, les communes de Chanceaux-sur-Choisille, Mettray, Rochecorbon, Saint-Avertin, Ballan-Miré, ils ont pu regarder en face aussi les familles.

D'ailleurs, il lui semble qu'il a bien été dit que ce qui était proposé en hypothèse, était modéré. De 6 € à 26 € de plus par mois suivant le bâti du citoyen. Il s'agit bien d'une hausse modérée, cela ne va pas être répété 3 fois, c'est modéré ce qui est proposé. Cependant, il lui répète, que la commission des finances a la possibilité d'avoir un plan B en taillant dans des services publics.

Par rapport aux écoles, il rejoint les propos de Monsieur DEBEURE-GEORGET. Il fallait le faire quand certains des élus de leur liste étaient déjà aux affaires des écoles, c'est un projet qui aurait déjà dû être fait depuis très longtemps. Monsieur DEBEURE-GEORGET l'a rappelé, les végétalisations ont été lancées au niveau de l'école Gérard Philipe, ouvert l'espace à l'arrière.

Il y a d'autres projets qui sont actuellement en cours. Monsieur ROSSI travaille actuellement dessus avec les directrices d'écoles. Non, les écoles ne sont pas dans un état de délabrement. C'est faux. C'était faux de dire que les plafonds étaient en train de tomber sur les élèves. Cela a été entendu et cela a offusqué des parents d'élèves, d'ailleurs, il y a beaucoup de parents d'élèves au sein de ce Conseil municipal, puisqu'ils sont élus principalement avec une fibre dévouée aux autres. Et tant mieux si ses parents ont constaté que cela se passait plutôt bien dans les écoles. Et tout le monde sait qu'un établissement scolaire, cela prend au moins un mandat complet pour le monter, puisqu'il faudra chercher les financements. Il faut avoir l'accord de l'éducation nationale. Il faut voir ce qu'il va être fait des sites existants.

Cela demande de la pondération et beaucoup de responsabilités. Mais il trouve que les propos ne sont pas appropriés. « La politique, ce n'est pas la guerre, surtout en cette période où vous avez des extrêmes qui sont aux portes du pouvoir. » Selon Monsieur le Maire, les extrêmes se régaleront d'entendre ce genre de discours, et « ils vous diront qu'un jour ils vous remplaceront », tout simplement, et d'ailleurs les électeurs sont plutôt prêts à le faire, ils ont déjà démarré à travers les élections municipales sur d'autres communes où tout était politisé. Monsieur le Maire lui dit être en accord avec les propos de Monsieur LAURET, lors de l'intronisation du Conseil. Il pense vraiment qu'une minorité est complémentaire d'une majorité.

Il lui est arrivé à la métropole d'être dans la minorité et de faire des propositions constructives sous la présidence de Monsieur SCHWARTZ était président. Elles étaient suivies ou pas, mais il pensait qu'il était bon de travailler pour l'intérêt général. La démagogie ne ramènera rien du tout dans le débat, bien au contraire. Le ton doit être approprié aux débats puisque toutes et tous sont là pour trouver les meilleures solutions pour les habitants de Fondettes.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETAME NDENGUE.

Madame ETAME NDENGUE revient effectivement dans sa présentation. Elle a présenté plusieurs hypothèses, sur lesquelles ils ont mené cette réflexion qui leur permettrait à minima des recettes supplémentaires de 871 000 € annuellement. Cela serait le moyen de compléter l'autofinancement permettant de mener leurs projets. Alors quand elle entend « la démesure » des projets sur le précédent mandat, elle « adore » ce mot. Il est vrai que les électeurs ont aimé aussi cette démesure visiblement en réalisant une équipe à plus de 83%, c'est assez fabuleux. Elle finit ses propos par : « On est sur une maîtrise, on est sur un projet avec une hausse modérée. Monsieur le Maire vient de vous le réexpliquer, le re détailler. Je pense, chers collègues, qu'on peut être en responsabilité, regarder les fondettoises et les fondettois dans les yeux, et se dire qu'on veut maintenir nos beaux services publics et continuer à aller de l'avant pour Fondettes et ne pas avoir et ne pas reculer sur le prochain mandat. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques sur ces orientations budgétaires et ces hypothèses. Il leur propose bien entendu de poursuivre les discussions en commission des finances pour savoir quelle hypothèse retenir. Il fait procéder au vote.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires adressé avec la convocation du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026, étudié en commission Financements, Ressources Humaines et Moyens Internes du 10 avril 2026,

Entendu l'exposé des motifs de Madame Solène ETAME NDENGUE,

Après en avoir délibéré, 31 voix pour et 2 voix contre (Benoît LAURET, Marina COCCIA)

- **PREND NOTE** de l'état annuel des indemnités aux élus,

- **PREND ACTE** débat sur les orientations budgétaires 2026.

Certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20/04/2026

Publication : 20/04/2026

4. DL20260414M04 – Finances Locales – Dépenses à imputer au compte 6232

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Solène ETAME NDENGUE, Adjointe au maire en charge des financements et du numérique.

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Les dépenses à prendre en compte sur l'article 6232 sont les suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, animations de ville, animations sportives et culturelles y compris au sein de la maison de arts et de la jeunesse, commémorations de la ville.
- Les livres et dictionnaires distribués aux élèves dans le cadre du plan culture écoles.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment les mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- le règlement des factures de sociétés et troupes des spectacles et autres frais liées à leurs prestations ou contrats
- Les feux d'artifice, concerts, animations et sonorisations
- Les dépenses liées aux relations internationales et notamment les jumelages : hébergements, animations, frais de transport, frais de repas.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération administrative obligatoire à prendre en début de mandature.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu les instructions réglementaires et les dispositions comptables relatives à l'article 6232,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article D1617-19,

Vu l'avis favorable de la commission Financements, Ressources Humaines et Moyens Internes du 10 avril 2026,

Entendu l'exposé des motifs de Madame Solène ETAME NDENGUE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter à l'article 6232 dans la limite des crédits alloués au budget communal les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, animations de ville, animations sportives et culturelles y compris au sein de la maison de arts et de la jeunesse, commémorations de la ville.
- Les livres et dictionnaires distribués aux élèves dans le cadre du plan culture écoles.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment les mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- le règlement des factures de sociétés et troupes des spectacles et autres frais liées à leurs prestations ou contrats
- Les feux d'artifice, concerts, animations et sonorisations
- Les dépenses liées aux relations internationales et notamment les jumelages : hébergements, animations, frais de transport, frais de repas.

Certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20/04/2026

Publication : 20/04/2026

● Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu des questions de la part de Madame COCCIA et lui donne la parole pour lecture de ces 3 questions cette fois-ci et conformément au règlement intérieur. Il lui apportera les réponses bien entendu.

Madame COCCIA donne lecture des 3 questions en intégralité :

« 1 - Lors du dernier conseil municipal du 2 avril pour répondre à l'une de mes questions diverses vous nous avez informé de la nouvelle carte scolaire concernant les écoles du 1er degré de Fondettes. Nous pouvons nous réjouir qu'aucune des classes de nos écoles ne ferme et que l'école F. DOLTO en voit une supplémentaire ouvrir à la prochaine rentrée scolaire 2026. Je tiens d'ailleurs à saluer votre initiative, en tant que Président de l'association des Maires d'Indre-et-Loire, de soutien envers les municipalités qui perdent des classes. C'est pourquoi, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer lui aussi dans cette démarche de solidarité envers ces mêmes municipalités victimes de ces choix politiques délétères pour le bien de nos enfants sous la forme d'un vote "oui ou non à une motion de soutien aux villes qui subissent des fermetures de classes ?".

2- « Il semblerait que le collège Jean ROUX soit lui aussi victime de cette nouvelle carte scolaire du second degré et perde une classe de 6^{ème} à la rentrée de septembre 2026. Le Conseil Municipal compte-t-il s'opposer à la fermeture d'une classe de 6^e, leur nombre passant de fait de 5 à 4, et à l'augmentation induite des effectifs des classes de 6^e remettant en cause le droit fondamental d'une égalité des chances et d'accès à l'enseignement public ? »

3- « J'ai eu l'agréable surprise de voir que la ville de Fondettes aide nos adolescents et jeunes adultes en subventionnant à hauteur de 400 € le BAFA, le permis de conduire ou le BNSSA appelé "Passport Citoyen" et je salue cette initiative. En revanche, alors que la Commission d'enquête sur les aides publiques aux entreprises du Sénat a démontré que 211 milliards d'euros avaient été distribués sans contrepartie, pourquoi demander à ces jeunes de donner 30 heures de leur temps au sein d'associations ou de services municipaux bénévolement eux qui doivent déjà effectuer des stages non rémunérés dans des entreprises et ce dès la 3^e ? La citoyenneté n'est pas une marchandise, elle doit être enseignée!

Cette décision de conditionner cette "aide" ne doit-elle pas être mise au débat au sein du Conseil municipal fraîchement élu ? »

Monsieur le Maire répond à la première question concernant la fermeture des classes via la nouvelle carte scolaire qui est imposée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il rappelle que la ville de Fondettes n'est pas concernée par la fermeture de classe. Il est favorable à la proposition de faire un vœu en commun. Il lui propose de le coécrire ensemble et de le soumettre à l'Assemblée délibérante lors du prochain conseil municipal pour soutenir les autres communes du département.

Concernant la seconde question portant sur le collège de Fondettes, il lui rappelle que le collège n'est pas une compétence municipale, elle appartient au Conseil départemental et le Conseil Départemental est intervenu puisque il a voté un vœu à l'unanimité. Et mieux encore, il a participé aux discussions concernant la carte scolaire via le comité Départemental de l'éducation nationale. Ils ont voté contre cette nouvelle carte. Et il l'informe que l'Association des Maires d'Indre-et-Loire a voté aussi contre pour la première fois, compétences départementales.

Concernant la dernière question relative au passeport citoyen, il lui rappelle que contrairement aux stages qu'elle a évoqués, le passeport citoyen est facultatif. C'est le jeune qui se présente à la mairie, qui dit s'il souhaite avoir ce passeport contre des heures citoyennes. Il lui rappelle que ce passeport citoyen développe le partage, le lien social. Ce sont des rencontres humaines avant tout. Monsieur le Maire lui cite par exemple, le goûter des aînés où le jeune passe l'après-midi avec des personnes qui n'ont pas de famille. Pour ces personnes âgées, ils passent Noël avant Noël, C'est le cas de le dire. Ils sont sur les événements culturels, où ils peuvent rencontrer aussi la population, où ils peuvent remettre parfois aussi des informations, à la population, tout se déroule dans la joie et la bonne humeur. Monsieur le Maire se dit favorable, comme Madame COCCIA le propose, à ce que la commission puisse réévaluer ce passeport citoyen et l'ouvrir, pourquoi pas sur de nouveaux horizons, comme il l'avait dit en commission finances, peut-être permettre de financer une licence de sport, un pass pour aller à l'opéra de Tours, si les jeunes sont intéressés par la vie artistique. En tout cas, il salue cette belle initiative qui développe le partage et le lien social, et il croit que le monde et particulièrement la France a un grand besoin de développer ses qualités car dans la société actuelle où l'entre-soi se développe, et bien là le passeport citoyen c'est plutôt le contraire. Cela permet d'inculquer des valeurs humanistes et tournées vers l'autre. Monsieur le Maire renvoie sa question aux commissions pour qu'elle soit travaillée.

Le prochain conseil municipal aura lieu, chers collègues, le 21 avril à 19 h 00. Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une excellente soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 20 h 25.



Le Maire,
Cédric de OLIVEIRA

Les secrétaires de séance.

Monsieur Sylvain DEBEURE-GEORGET

Monsieur Benoît LAURET